

DÉCISION DU MAIRE N° 001/2024

OBJET : CRÉATION D'UNE AIRE DE JEUX
Mission de maîtrise d'oeuvre

Reçu en Mairie le
06 FEV. 2024

Le Maire de MONTAGNY,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2122-22 et L2122-23,

VU la délibération n° 2020/023 du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 portant délégation de pouvoirs au Maire dans le cadre des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, et ce pour la durée du mandat ;

VU l'opération pour l'aménagement d'une aire de jeux au chef-lieu ;

VU la proposition de l'Agence Rossi du 06 août 2021 pour une mission de maîtrise d'oeuvre pour le suivi de cette opération en deux phases ;

VU la délibération n° 2021/063 du 21 septembre 2021 approuvant une mission de maîtrise d'oeuvre pour l'élaboration des études d'avant-projet et des demandes de subvention (phase 1);

CONSIDÉRANT la nécessité de finaliser les travaux de l'aire de jeux pour 2024 ;

DÉCIDE

D'APPROUVER la seconde phase de la mission de maîtrise d'oeuvre de l'agence ROSSI pour un montant de 8 400 € HT, soit 10 080 € TTC.

La commande comporte :

- | | |
|-------------------|------------|
| • Mission PRO | 1 800 € HT |
| • Mission DCE/ACT | 1 800 € HT |
| • Mission VISA | 500 € HT |
| • Mission DET/OPC | 3 600 € HT |
| • Mission AOR | 700 € HT |

DE NOTIFIER cette décision à l'Agence ROSSI pour la poursuite de la mission de maîtrise d'oeuvre.

DE DIRE que la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire dans les deux mois suivant sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du Tribunal administratif de Grenoble, dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux.

Pour extrait conforme certifié par Monsieur le Maire qui transmet à Monsieur le Préfet conformément à l'article L 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Montagny, le 31 JAN. 2024

SOUS-PREFECTURE
ALBERTVILLE

01 FEV. 2024

RECEPISSE

Le Maire,

Roland DRAVET



SIEGE SOCIAL

50 rue Suarez - 73 200 ALBERTVILLE
Tél : 04.79.37.61.75
Fax : 04.79.37.63.67
Email : contact@agence-rossi.fr

DEVIS n° : D2108013

Commune de MONTAGNY
Mairie
Chef-Lieu
73350 MONTAGNY

A ALBERTVILLE, le 06/08/2021

Référence N° : TMP21-396
Date d'expiration du devis : 06/09/2021

Objet : Etudes d'avant-projet et demande de subvention, mission de maîtrise d'oeuvre pour l'aménagement d'une aire de jeux au Chef-Lieu à proximité du stade de foot

Désignation	Prix U. HT (€)	Quantité	Montant HT (€)
Phase 1 - Mission d'études			
<u>Etape 1 - Etude d'avant-projet</u>			
<ul style="list-style-type: none"> • Analyse des objectifs, données, exigences et contraintes du programme • Reconnaissance de terrain • Etablissement d'une planche pour choix des structures de jeux, des clôtures, des sols de sécurité, des végétaux, signalétique, etc. • Elaboration du plan d'aménagement avec positionnements des structures de jeux et détail des aménagements • Etablissement du chiffrage de l'aménagement • Réunion de présentation d'une ou plusieurs solutions techniques • Reprise du dossier selon observation de la réunion de présentation 			
L'ensemble de la prestation arrêtée à	1 800,00	1	1 800,00
<u>Etape 2 - Dossier de demande de subvention</u>			
<ul style="list-style-type: none"> • Constitution des dossiers de demande de subvention compris rédaction des documents de présentation, formulaires des demandes, toutes pièces du dossier et frais de reproduction 			
L'ensemble de la prestation arrêtée à	500,00	1	500,00

SIEGE SOCIAL

50 rue Suarez - 73 200 ALBERTVILLE
Tél : 04.79.37.61.75
Fax : 04.79.37.63.67
Email : contact@agence-rossi.fr

Désignation	Prix U. HT (€)	Quantité	Montant HT (€)
Phase 2 - Mission de Maîtrise d'oeuvre			
<u>Mission 1 - PRO</u> Dossier de projet avec plans, profils, détails des ouvrages, quantitatif-estimatif, descriptif des travaux (PRO/EXE), validation auprès des gestionnaires des réseaux	1 800,00	1	1 800,00
<u>Mission 2 - DCE/ACT</u> Etablissement du dossier de consultation des entreprises, assistance à publication (DCE), à la négociation et assistance à la passation des contrats (ACT)	1 800,00	1	1 800,00
<u>Mission 3 - VISA</u> Délivrance du Visa sur plans EXE remis par les entreprises	500,00	1	500,00
<u>Mission 4 - DET/OPC</u> Suivi de l'exécution des travaux (DET) comprenant une réunion hebdomadaire de chantier avec rédaction du compte-rendu de l'avancement des travaux et des décisions prises, visites de chantier impromptues ou sur points particuliers - Organisation, pilotage et coordination du chantier selon entreprises et sous-traitants, vérification des plannings, contrôle des délais - Attachements financiers des travaux compris contrôle des factures de l'entreprise, établissement des certificats de paiement et du décompte général définitif	3 600,00	1	3 600,00
<u>Mission 5 - AOR</u> Assistance pour réception des travaux (AOR) compris contrôle des pièces constituant le dossier des ouvrages exécutés par l'entreprise	700,00	1	700,00

TOTAL HT	10 700,00 €
TOTAL TVA - 20,00%	2 140,00 €
TOTAL TTC	12 840,00 €

Mention spéciale : [Afin d'effectuer un virement :](#)

BANQUE BNP PARIBAS ALBERTVILLE IBAN - FR7630004017100001008567891 - CODE BIC : BNPAFRPPXXX

Merci de renvoyer un exemplaire du présent devis dûment signé et accompagné d'un acompte, le règlement du solde intervenant à la livraison des documents.

En accord entre les parties, des acomptes pourront être facturés en fonction de l'avancement du dossier.

Accord des parties sur les clauses et le montant du présent devis valant ordre de service.

Médiation des litiges de la consommation

Le médiateur cité ci-dessous pourra être saisi en vue de la médiation d'un litige de la consommation né du présent devis après qu'une résolution préalable

DEVIS n° : D2108013